



Collectif
Des agents des
SDIS



Montreuil, le 25 avril 2024

HOSPITALOCENTRISME ET ATTENTE AUX URGENCES AUCUNE SOLUTION ?

En 2023 nous avons demandé aux 18 Agences Régionales de Santé de nous communiquer la liste des structures de soins de ville volontaires pouvant recevoir un patient dans le cadre des transports sanitaires réalisés par les ambulanciers sur demande du SAMU.

Cette liste tenue à jour par l'A.R.S. comprend tout type de structure de soins de ville (cabinet médical de proximité, maison de santé pluridisciplinaire, centre de santé, maison médicale de garde, centre de soins non programmés, unité de soins non programmé, etc...) conformément aux préconisations de l'**instruction interministérielle N° DGOS/R2/DSS/DGSCGC/2022/144** du 13 mai 2022 relative à la mise en œuvre de la réforme des transports sanitaires urgents et de la participation des entreprises de transports sanitaires au service de garde, parue au bulletin officiel santé – protection sociale – solidarité 2022/12 du 31 mai 2022.

Les quelques A.R.S. qui nous ont répondu ont reconnu ne pas avoir élaborer cette liste.

Pourtant dès le référentiel de 2015 cette possibilité était inscrite :

« Pour chaque personne prise en charge par les sapeurs-pompiers, le médecin régulateur du SAMU peut dès lors, sur des critères médicaux, dans le respect du principe de libre choix de la personne, dans l'intérêt de cette dernière, en considération des contraintes opérationnelles des SIS et avec l'accord de ces derniers :

[...] permettre une évacuation par les sapeurs-pompiers vers la structure de santé la plus appropriée à l'état du patient
[...] un professionnel de santé de proximité : maison médicale de garde, cabinet médical, maison de santé pluri-professionnelle, centre de santé, etc. ; [...] »

Nos dirigeants pourraient chercher à faire appliquer la réglementation cela ne les empêcherait pas de facturer l'attente à des structures hospitalières qui ne les régleront pas.

Alors mesdames et messieurs les directeurs, présidents, préfets, ministres, on passe en mode action ?

COMMUNIQUÉ